



**Conférence  
des Nations Unies  
sur le commerce  
et le développement**

Distr.  
LIMITÉE

TD/B/WP/L.127  
12 juillet 2007

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

Conseil du commerce et du développement  
Groupe de travail du plan à moyen terme  
et du budget-programme  
Quarante-huitième session (*reprise*)  
Genève, 9-11 juillet 2007  
Point 3 de l'ordre du jour

**EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL: PROJET DE BUDGET-PROGRAMME  
POUR L'EXERCICE BIENNAL 2008-2009**

**Conclusions concertées**

*Le Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme,*

*Ayant examiné* le chapitre 12, intitulé «Commerce et développement», du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, reproduit dans le document A/62/6 (chap. 12),

*Prenant note* de la nécessité de revoir le Cadre stratégique et le budget-programme de la CNUCED pour l'exercice biennal 2008-2009 après la douzième session de la Conférence qui se tiendra du 22 au 25 avril 2008,

*Exprimant la crainte* que le budget proposé, qui ne représente qu'un accroissement marginal de 0,2 % par rapport à l'exercice en cours, ne se révèle insuffisant,

*Rappelant* qu'il importe de faire bénéficier du programme toutes les régions en développement et les pays en transition d'une manière qui soit équilibrée sur le plan géographique et fondée sur la demande,

*Soulignant* la nécessité d'améliorer les indicateurs de succès et les indicateurs de résultats,

*Rappelant* la nécessité de traduire en temps utile dans toutes les langues officielles les principales publications de la CNUCED et les pages principales de son site Web, y compris la rubrique «Actualités»,

*Rappelant* qu'il importe que des experts des pays en développement, y compris des pays les moins avancés, et des pays en transition, participent aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED et rappelant l'importance de leur contribution au processus intergouvernemental,

*Prenant note* de la proposition du Secrétaire général de regrouper les travaux sur la science et la technique et sur le développement au sein de la CNUCED, et de transférer la section Science et technologie de la Division de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises à la Division de l'infrastructure des services pour le développement et de l'efficacité commerciale,

*Exprimant ses remerciements* pour la note explicative du secrétariat visant à faciliter la lecture du volet programme du projet de budget-programme de l'exercice 2008-2009 et pour la séance d'information organisée à l'intention des délégués avant la réunion du Groupe de travail,

1. *Recommande* à l'Assemblée générale et à ses organes compétents d'approuver le programme reproduit dans le document A/62/6 (sect. 12), en y apportant les modifications suivantes:

a) Aux paragraphes 12.1 et 12.3,

*insérer* la mention «et aux pays en transition» après les mots «pays en développement»;

b) Au paragraphe 12.39 a) x), Groupes spéciaux d'experts,

*remplacer*, dans le texte anglais, la mention «at the twelfth session of the United Nations Conference on Trade and Development» par les mots «in the context of UNCTAD XII»;

c) Au paragraphe 12.4 de la Vue d'ensemble, *supprimer la dernière phrase*: «L'intégration de questions multisectorielles, telles que la coopération Sud-Sud, la réduction de la pauvreté et la dimension antisexiste, bénéficiera de l'attention qu'elle mérite dans le cadre de la réalisation de ces objectifs.»;

d) Au paragraphe 12.41 b), *insérer* «les pays en développement, y compris les pays les moins avancés,» après les mots «à rendre»;

e) Au paragraphe 12.8, à la troisième ligne, après les mots «pays en développement», *ajouter* «y compris les pays les moins avancés,» et après les mots «les pays en transition» *remplacer* la mention «et tout particulièrement par les entreprises» par la mention «et tout particulièrement pour les entreprises»;

2. *Demande* au secrétariat, lorsqu'il planifiera les activités et qu'il leur affectera les ressources destinées à leur mise en œuvre:

a) De faire en sorte que les activités soient planifiées et mises en œuvre selon une répartition géographique équilibrée et en fonction de la demande;

b) De faire en sorte que tous les sous-programmes bénéficient de ressources suffisantes pour l'exécution complète et efficace des travaux correspondants;

c) D'assurer la mise en œuvre intégrale des cours de formation sur les grandes questions qui figurent à l'ordre du jour des instances économiques internationales, afin que toutes les régions en développement et les pays en transition puissent profiter pleinement des cours;

d) D'appliquer un programme global et bien conçu relatif aux produits de base afin d'assurer une croissance économique soutenue et de combattre la pauvreté, particulièrement dans les pays tributaires de l'exportation de produits de base;

e) De renforcer ses travaux sur les industries novatrices et d'intensifier son effort de collecte de fonds destinés à ces travaux;

f) De renforcer encore les travaux relatifs aux secteurs nouveaux et dynamiques, notamment ceux qui présentent un intérêt particulier pour les pays en développement, en vue d'aider les pays en développement, y compris les moins avancés, et les pays en transition dans ce domaine;

g) De renforcer encore la synergie et la cohérence entre les programmes de développement de l'Afrique et des pays les moins avancés, et d'assurer la mise en œuvre rationnelle de programmes spéciaux traitant des priorités et des besoins particuliers des petits pays structurellement fragiles et économiquement vulnérables, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral ou de transit;

h) De renforcer ses travaux relatifs à l'assurance afin de satisfaire aux dispositions des paragraphes 44 et 54 du Consensus de São Paulo ainsi que ses activités visant à trouver des fonds pour financer ces travaux, et de prévoir un effectif de personnel suffisant;

3. *Demande* au secrétariat d'engager un processus informel, faisant intervenir les représentants des États membres, en vue d'améliorer les indicateurs de succès et les indicateurs de résultats, en tenant compte des décisions et conclusions de la douzième session de la Conférence, afin d'étayer le prochain débat sur le Cadre stratégique, de présenter aux États membres des variantes possibles d'indicateurs améliorés de succès et de résultats, et de rendre compte aux États membres de l'avancement des travaux;

4. *Demande* au secrétariat:

a) De ne ménager aucun effort pour que les principales publications de la CNUCED, en particulier celles qui doivent être examinées par le Conseil du commerce et du développement et ses organes subsidiaires, soient traduites le plus rapidement possible dans les langues officielles de l'ONU;

b) De faire en sorte que les pages principales du site Web de la CNUCED, y compris la rubrique «Actualités», soient traduites dans toutes les langues officielles, en particulier les pages qui traitent de la douzième session de la Conférence;

5. *Attend avec intérêt* d'avoir de nouvelles consultations informelles avec le secrétariat concernant le transfert envisagé de la section Science et technologie, compte tenu des observations faites par les États membres au cours de la présente session du Groupe de travail;

6. *Demande* au Secrétaire général de trouver d'urgence une solution durable pour financer la participation d'experts des pays en développement, y compris des moins avancés, et des pays en transition aux réunions intergouvernementales d'experts de la CNUCED, et de rendre compte aux États membres du résultat obtenu;

7. *Demande* au secrétariat d'améliorer encore la qualité et la clarté de ses documents et des notes explicatives à l'intention du Groupe de travail, notamment en utilisant davantage les chiffres du fascicule sur le budget, et d'organiser des séances d'information concernant ces documents au moment de leur publication, afin de faciliter leur examen par le Groupe de travail.

-----